

Le démarcheur suspecté d'escroquerie en correctionnelle

Le démarcheur suspecté d'avoir vendu des encarts publicitaires à des commerçants azuréens (*notre édition d'avant-hier*) doit passer en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Nice aujourd'hui. Interpellé jeudi, cet homme d'une quarantaine d'années a, en effet, été déféré au parquet.

Le suspect nie être l'auteur d'une escroquerie. Son avocat, M^e Adrien Verrier, annonce, d'ores et déjà, son intention de « *solliciter un renvoi de l'affaire devant le juge d'instruction* ». S'appuyant sur les déclarations de son client, il

affirme que les faits d'escroquerie ne sont « pas constitués ». « *Mon client, explique-t-il, avait bien l'intention de diffuser un magazine dont la maquette a d'ailleurs été réalisée.* »

Reste toutefois à préciser cette intention. C'est dans ce but que M^e Verrier demande un renvoi. Il lui faudra également trouver une explication à la modification d'ordre que le démarcheur aurait effectuée sur l'un des chèques qui lui ont été remis par les commerçants. Une rature qui lui a valu d'être interpellé.

E.G.